



OUVERTURE MAIRIE

du lundi au samedi,
de 8h30 à 12h15

(Si nécessaire sur rendez-vous
l'après-midi)

sauf le 2^{ème} et 4^{ème} samedi
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous
les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

Site: www.mairie-distre.fr



DANS CE NUMÉRO :

Taxe foncière Logements Emmaüs ZAC Sous la BOSSE	P 2
Champ Blanchard Borne électrique Echangeur Voie Romaine Moulin de Presle	P 3
Infos municipales	P 4
Elections Conseil Enfants Ateliers créatifs	P 5
Abri pique-nique Stade de l'Echallier	P 6
1 ^{ères} vendanges communales	P 7
Rentrée des classes	P 8
Rencontre avec les Poulx	P 9
Point-Livres Concours Agility	P 10
Brûlage déchets verts Expo Clip'Art	P 11
Belothon 2017	P 12

DISTRÉ

VIE COMMUNALE

NOVEMBRE 2017



MOT DU MAIRE

La gestion financière d'une commune est devenue une école de l'incertitude. Depuis 2014, les dotations d'Etat n'ont cessé de baisser et il a fallu nous adapter. En effet, les budgets communaux contrairement à ceux de l'Etat, doivent être équilibrés. Alors voilà poindre une nouvelle baisse qui s'ajoute au brouillard entourant la compensation de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% d'entre vous.

Dans ce contexte, devons-nous arrêter tout investissement ? Certainement pas ! Cela serait catastrophique pour nos entreprises qui pour la plupart emploient les habitants de nos villages. Augmenter les impôts communaux ? Hors de question ! De nouvelles taxes nous attendent pour 2018 et de plus, l'engagement a été pris en 2014 par notre équipe, de ne pas les augmenter jusqu'en 2020.

Une des premières sources d'économie serait l'allègement des normes qui pèsent de plus en plus dans nos budgets. D'autres pistes sont à développer : la recherche de mutualisation dans les investissements comme nous l'avons fait avec nos communes voisines pour la construction de la salle des bois ou l'acquisition de matériel, un peu de patience pour accepter de voir réaliser des travaux en plusieurs tranches, le respect des équipements publics ...

Il faut souligner également, comme dans beaucoup de communes rurales, l'engagement de l'ensemble des élus municipaux pour réaliser des tâches qui, dans des communes de taille plus importantes, le sont par des administratifs. Permettez-moi de vous rappeler que contrairement à ce que l'on entend souvent, les conseillers municipaux sont bénévoles, à l'exception du maire et des adjoints qui reçoivent une indemnité qui à Distré n'est utilisée qu'à hauteur de 66.50 % .

Alors ne soyez pas inquiets, Distré continuera à investir, maintiendra coûte que coûte ses taux d'impositions pour que, comme nous le souhaitons, vous ayez plaisir à vivre dans votre village.

Au cœur de l'incertitude, il y a toujours l'espoir. C'est cet espoir que mon équipe municipale entend partager avec vous. Bonne lecture et au plaisir d'échanger avec vous.

Eric **TOURON**



TAXE FONCIÈRE

Vous avez reçu récemment vos avis d'imposition des taxes locales. Si le total est certainement en augmentation, il convient de regarder en détail les colonnes où plusieurs taxes sont cumulées. Vous remarquerez que le taux communal reste inchangé et ce, depuis 2001.

Département: 49 MAINE ET LOIRE

Commune: 123 A DISTRE

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	18.02 %		0.80 %	20.29 %				
Taux 2017	18.02 %		1.28 %	21.26 %				
Adresse								
Base	2012		2012	2012		2012		
Cotisation	363		26	428		173		990

Taux communal identique depuis 2001.

Dans le cadre de la loi Notre, obligation a été faite d'harmoniser les taux sur le territoire de l'Agglomération. Une aberration quand les bases ne sont pas identiques d'une commune à l'autre pour un même logement.

L'Etat a transféré sans compensation aux communautés d'Agglomération la charge de la gestion des Milieux Aquatiques et la Préservation des Inondations. Gros chantier pour Saumur Val de Loire: la consolidation des digues de Loire qui entraînera vraisemblablement la mise en œuvre de cette nouvelle taxe en 2018.

MUNET: LOGEMENTS « EMMAÛS »



Ayant bénéficié d'un legs, l'association Emmaüs-Saumur a décidé de construire, en collaboration avec Saumur Habitat, deux logements à proximité de leur entrepôt de la rue Bizard. Ces deux maisons avec jardinnet sont destinées à des personnes de conditions modestes.

Saluons la qualité architecturale du projet qui a permis de reconstruire le muret en moellons existant. Contrairement à ce que certains pensent la route n'a pas été rétrécie, le muret étant précisément à la même place.

ZAC DE SOUS LA BOSSE



Cet espace en sortie de bourg est prévu pour accueillir 120 à 130 logements en plusieurs tranches qui s'étaleront de 2018 à 2030.

Soumis à l'obligation de créer au minimum 20 logements à l'hectare, les parcelles auront des surfaces de 350 à 650 m². Le projet d'aménagement est consultable en mairie et la commercialisation débutera courant 2018. Si ce chiffre de 20 logements à l'hectare peut paraître élevé sachez qu'en cœur de village nous sommes à 25.

QUOI DE NEUF SUR LA ZONE DU CHAMP BLANCHARD

Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, il a été décidé de ne pas engager de suite l'extension de la zone qui était prévue à l'arrière des magasins Jardiland et But. Toutefois, de nouvelles enseignes et projets verront le jour en 2018.

Un nouveau cuisiniste s'installera à proximité de BuroLike où se déplacera également le magasin Joué Club.



Un office notarial ouvrira ces portes rue des Plantes, sous réserve d'obtention d'un permis de construire. Un bâtiment très moderne devrait accueillir diverses activités tertiaires dont un cabinet comptable. Un artisan fabricant de menuiseries aluminium construira son atelier. Une boulangerie avec restauration rapide installera son fournil derrière Feu Vert.

BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE



Afin d'assurer sur l'ensemble du département une véritable mobilité pour les personnes possédant des véhicules à motorisations électrique ou hybride, le Syndicat d'Energies du Maine et Loire a mis en place un aménagement pertinent de bornes de recharges.

Une borne a été installée à proximité de la station carburant dans la Zone du Champ Blanchard.

ECHANGEUR VOIE ROMAINE

Dans le cadre de la mise en 2x2 voies du tronçon de RD 347 du Pont du Cadre Noir au rond point de Pocé, un échangeur sera construit Voie romaine.

Cet aménagement facilitera sans aucun doute la desserte de Pocé, de ce fait sur un coût total de 2 160 000 euros. La Commune de Distré participera à hauteur de 150 000 € .



MOULIN DE PRESLE

Dans le cadre de la préservation du petit patrimoine bâti, la Commune a décidé de se porter acquéreur pour 1 000 € des vestiges du moulin à vent de Presles et des restes de la maison du Meunier.

L'objectif, dans un premier temps, est d'éviter de le voir disparaître. Des subventions devraient pouvoir être obtenues pour sa préservation.



CEREMONIE DES VOEUX DU MAIRE

Sur vos agendas, vous pouvez noter la date de la cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire et de son équipe municipale. Elle aura lieu le **samedi 20 janvier 2018, dans la salle des Bois.**



REPAS DES AINÉS

Chaque année, le repas des aînés a lieu le 3^{ème} dimanche de novembre. **Nous vous donnons donc rendez-vous, le 19 novembre 2017.**

Si vous avez 72 ans et plus, Monsieur le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et les membres du Bureau d'aide sociale seront heureux de vous accueillir, alors retenez cette date dès maintenant.

Si vous n'avez pas reçu, à votre domicile, notre invitation personnelle courant octobre, faites vous connaître en Mairie (avant le 12 novembre 2017).

Merci d'avoir la gentillesse de toujours répondre à notre invitation personnelle quelle que soit votre réponse.

DONS AUX COMMUNES SINISTRÉES PAR L'OURAGAN IRMA



Répondant favorablement à l'appel aux dons de l'Association des Maires de France, le Conseil municipal a décidé de verser un don de 500 € pour aider les communes sinistrées par l'ouragan IRMA, un des ouragans les plus dévastateurs dans les Caraïbes.

DÉPOSE DES LISSES MÉTALLIQUES A L'ENTRÉE DU BOURG



Leur implantation n'étant plus nécessaire et pour redonner un caractère rural à cette entrée du bourg, le Conseil municipal a décidé de mettre en vente les barrières de sécurité le long de l'ex RN 147, de la sortie de Distré en allant vers le rond-point de Champmeaux.

Une proposition au prix de 1 600 € pour les 800 mètres linéaires de rail de sécurité a été reçue en Mairie, elle a été acceptée par le Conseil. L'acquéreur s'est chargé lui-même du démontage.

ELECTIONS CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



Tu es élève de CM1, de CM2, de 6^{ème} ou de 5^{ème}, tu peux, si tu le veux, participer aux élections municipales qui auront lieu le **mardi 19 décembre 2017**, à la Mairie de Distré, en étant tout simplement électeur ou en te présentant comme candidat pour être élu et siéger au conseil municipal "enfants" de Distré.

Les candidats sont les enfants, élèves de CM1, de CM2, de 6^{ème} ou de 5^{ème}, autorisés par leurs parents à être candidats et qui se seront obligatoirement inscrits en Mairie **avant le 4 décembre 2017**.

Les électeurs sont tous les enfants de CM1, CM2, 6^{ème} ou 5^{ème} domiciliés à Distré et scolarisés ou non à Distré et qui se seront faits connaître en Mairie pour être électeurs (ceux scolarisés à l'école des vignes sont tous électeurs).

Le Conseil municipal d'enfants est composé de 15 membres, élus à la majorité.

Il est renouvelable dans sa totalité tous les 3 ans. Il se réunira au minimum 3 fois par an, dans la salle du conseil de la Mairie, en présence d'élus adultes. **Début du mandat: 1^{er} janvier 2018.**

Le Maire et les adjoints sont élus parmi les conseillers municipaux enfants élus mais le Maire devra obligatoirement être domicilié sur la Commune de Distré.

Déroulement:

- **Avant le 4 décembre 2017**, dépôt des candidatures en Mairie ou à l'école des Vignes.
- **Mardi 19 décembre 2017**, dès 14h, à la Mairie, élections avec les enfants de l'école des Vignes de Distré contrôlées par les élus adultes, Prise en charge des votes par correspondance, proclamation des résultats.
- **En janvier 2018**, élections du Maire et des adjoints.
- **Samedi 20 janvier 2018**: Présentation du nouveau conseil municipal « enfants » à la population. Lors de la cérémonie des vœux de M. Le Maire.

Si tu n'es pas scolarisé à l'école des vignes de Distré et que tu veux être candidat, il faut contacter la Mairie **avant le 4 décembre 2017 pour t'inscrire** car après cette date aucune inscription ne pourra être prise en compte.

ATELIERS RECREATIFS

Les ateliers récréatifs, ateliers d'animation organisés pendant les petites vacances scolaires, à destination des jeunes de notre commune âgés de 6 à 12 ans sont toujours une réussite.



Si votre enfant a entre 6 et 12 ans, il peut participer à ces ateliers, organisés pendant les petites vacances (Février, Avril, Toussaint), dans la maison verte, située face à l'école. Ces ateliers sont encadrés par du personnel qualifié en animation. Il suffit de l'inscrire en Mairie et de payer 3 € par enfant et par après-midi.

Plus d'informations sur le site de la Mairie.



DES INFOS SUR NOTRE SITE INTERNET

Vous voulez être informé des travaux sur Distré, des menus de la cantine, des dernières actualités ou des dates à retenir sur notre commune ?

Consultez régulièrement notre site internet.

Site: www.mairie-distre.fr



ABRI PIQUE-NIQUE de L'ECHALLIER

Suite à des incivilités répétées durant cet été, la décision a été prise de ne plus mettre à disposition l'abri pique-nique pour des rassemblements nocturnes sauf engagement (avec dépôt d'une caution de 500 €) de ne pas diffuser de la musique après 22 h et de respecter la tranquillité des riverains.

Le chèque de caution sera conservé si des nuisances sonores sont constatées par la Mairie ou la Gendarmerie après 22 h.



VANDALISME A L'ABRI PIQUE-NIQUE

Dans la nuit du jeudi au vendredi 27 octobre 2017, des individus peu scrupuleux et surtout non respectueux du bien public ont démonté les tôles du toit de l'abri pique-nique. Le vol est estimé à 1 200 €. Une plainte a été déposée en Gendarmerie.

AMENAGEMENT SECURITAIRE DES ACCÈS AU STADE DE L'ECHALLIER



A la demande de Monsieur le Maire, les membres de la commission voirie se sont réunis le jeudi 5 septembre dernier, afin de réfléchir à la mise en place d'un dispositif permettant d'empêcher les voitures de pénétrer sur le stade.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre en place les aménagements suivants:

- fermeture des trois accès par des lisses en bois coulissantes.
- fermeture des pourtours avec des lisses en bois fixées au sol.



ESPACE DE LOISIRS AU STADE DE L'ECHALLIER



Quand cette partie du stade sera mise en sécurité, chacun pourra se détendre dans les différents espaces de loisirs mis à disposition comme le City Parc, les futurs agrès de Fitness, deux terrains de Pétanque qui vont être créés derrière le foyer des jeunes et bien sûr quelques bancs pour s'asseoir... en espérant que ces équipements seront respectés par tous nos concitoyens.

PREMIERES VENDANGES COMMUNALES

Cette année, les vendanges étaient particulièrement précoces et la quantité de raisin était si importante dans les parcelles situées en face de l'école que les élèves ne pouvaient plus assumer ces vendanges seuls.

Nous avons donc décidé de changer le déroulement et d'organiser des vendanges communales. Le **dimanche 10 septembre 2017, au matin, dès 9h30**, vous avez été nombreux à vous joindre à nous et à participer aux premières vendanges communales.

Un peu plus d'une tonne de raisin a été acheminée vers un prestataire qui l'a transformée en jus de raisin pasteurisé. Un grand merci aux vendangeurs d'un jour.

Au plaisir de vous retrouver... l'année prochaine...



VENTE JUS DE RAISIN Garanti 100% BIO Sans sucre ajouté

Le raisin récolté ce jour-là a été transformé en jus, vous pouvez acheter notre jus de raisin en **Bib de 3 litres vendu au prix de 5 €**. (En Mairie ou à l'école).

Dégustez-le, il est délicieux et longue conservation (plusieurs semaines).

Voici le gagnant du concours d'étiquette de notre jus de raisin.

